



HAL
open science

Le sort des prisonniers ETA à l'heure du 10ème anniversaire de la fin du terrorisme basque

Pierre Cambot

► **To cite this version:**

Pierre Cambot. Le sort des prisonniers ETA à l'heure du 10ème anniversaire de la fin du terrorisme basque. 2022, pp.6-10. hal-04128338

HAL Id: hal-04128338

<https://univ-pau.hal.science/hal-04128338v1>

Submitted on 14 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Il n'y a plus de terroristes basques emprisonnés au Sud de Madrid. Avec la fin de la folie meurtrière de l'ETA, la politique de dispersion des terroristes mise en œuvre par le gouvernement socialiste de Felipe GONZÁLEZ à la fin des années 80 n'avait plus de raison d'être.

Ministre de la justice entre 1988 et 1991 et militant antifranquiste historique, Enrique MUGICA HERZOG est généralement présenté comme à l'initiative de cette politique pénitentiaire en vertu de laquelle les prisonniers appartenant à l'organisation basque étaient répartis vers les établissements carcéraux les plus éloignés du Pays basque. Enrique MUGICA HERZOG sera puni dans sa chair puisque l'ETA le sanctionnera en assassinant en 1996 son frère Fernando en pleine rue alors que celui-ci était avec son jeune fils.

Cette dissémination avait évidemment pour objectif de diluer l'influence des organes dirigeants de l'ETA sur les membres emprisonnés jusque-là regroupés dans des établissements de haute sécurité. La discipline de groupe s'en trouvait ainsi compliquée et l'émergence d'opinions divergentes parmi les prisonniers devenait possible.

Historiquement, en effet, les membres de l'ETA enfermés dans les prisons espagnoles s'en remettaient strictement aux ordres de leur hiérarchie et refusaient de tirer profit des possibilités carcérales de réduction de peine ou susceptibles d'offrir des conditions d'enfermement plus favorables (1). Quant aux repentis, ils pouvaient payer de leur vie leur dissidence. L'assassinat de l'ancienne dirigeante repentie Yoyes, alors qu'elle était avec son bébé, symbolisa la barbarie aveugle de l'ETA.

La dispersion des prisonniers basques avait donc pour fonction de fissurer le bloc terroriste.

La France ne mena pas une autre politique pénitentiaire exactement pour les mêmes motifs.

Juridiquement, le fait d'être emprisonné loin de son domicile ne fut pas considéré par la Cour européenne des droits de l'homme comme attentatoire, par principe, au droit au respect de la vie familiale dès lors qu'il était démontré que les membres des familles des prisonniers ne s'étaient pas heurtés à des obstacles insurmontables pour leur rendre visite (CEDH, 2 mars 2017, *Labaca Larrea et autres c. France*, n° 5671013).

Les familles des prisonniers mettaient en avant pour leur part, le traitement discriminatoire subi par les personnes incarcérées qui ne pouvaient que plus difficilement organiser leur défense et rencontrer leur avocat ainsi que le coût des trajets et les risques encourus lors des déplacements.

L'environnement politico-social des prisonniers basques -et notamment le collectif des prisonniers politiques basques (EPPK)- considéra ensuite que l'annonce du cessez le feu définitif de la bande armée le 20 octobre 2011 devait suffire à mettre un terme à cette politique de dispersion. Le Gouvernement de Mariano RAJOY ne se contenta toutefois pas de cette annonce unilatérale et exigea la dissolution du groupe terroriste pour envisager une évolution de la politique pénitentiaire nationale.

A l'intérieur des prisons, ce cessez-le-feu précipita la fin de l'unité des prisonniers -désormais dépourvus de dirigeants clairement identifiés- dont certains se mirent à envisager le bénéfice des possibilités offertes par la législation pénitentiaire pour obtenir des réductions de peine et un rapprochement du lieu de leur incarcération. Amorcé dès la fin des années 90, ce processus fut

conforté par l'Etat espagnol qui mit en œuvre un projet d'aide à la réinsertion des prisonniers dissidents passant notamment par l'abandon de tout lien avec l'ETA et ses satellites politiques et associatifs, le pardon aux victimes et la collaboration avec la justice. Connu sous le nom de « Voie Nanclares » -« Vía Nanclares »- du nom de la commune basque où était située la prison d'accueil des repentis, ce projet se heurta néanmoins au collectif des familles de prisonniers qui considérait qu'il s'agissait d'une forme de chantage au rapprochement.

Le 20 avril 2018, ETA reconnaissait « *le mal qu'elle a causé au cours de sa trajectoire armée* » et sa « *responsabilité directe* » dans la « *souffrance démesurée du peuple basque* ». L'organisation indiquait aussi : « *Nous sommes conscients que dans cette longue période de lutte armée, nous avons provoqué beaucoup de douleur, et beaucoup de dommages qui n'ont pas de solution. Nous voulons montrer respect aux morts, aux blessés et aux victimes qu'ont provoqué les actions d'ETA. (...) Nous le regrettons vraiment.* ».

En demandant pardon, ETA répondait aux attentes du gouvernement espagnol qui y voyait un préalable indispensable au rapprochement de l'ensemble des prisonniers.

Le 3 mai 2018, après avoir mis en scène la restitution de son armement quelques jours plus tôt, l'ETA annonçait sa dissolution.

Après avoir tué au moins 829 personnes, blessé, traumatisé ou racketté des milliers d'autres, l'ETA cessait donc d'exister.

Le rapprochement de tous les prisonniers condamnés pour des faits de terrorisme était désormais envisageable. Le gouvernement socialiste de Pedro SÁNCHEZ amorça ce processus qui s'acheva en 2021. Dans le même temps, les prisonniers accédaient en plus grand nombre à des régimes carcéraux plus souples permettant certaines sorties voire le bénéfice de placements en liberté conditionnelle.

Construire la paix n'est toutefois pas facile et cet assouplissement de la politique pénitentiaire n'a pas apaisé toutes les tensions.

Pour le collectif des victimes du terrorisme (COVITE), plus de 350 assassinats par la bande armée sont encore non résolus. Il considère alors que l'indulgence pénitentiaire offerte aux terroristes basques devrait passer par une collaboration plus étroite avec la justice visant à permettre la résolution de ces crimes. Cette association estime encore que certains des prisonniers qui ont bénéficié récemment d'un régime carcéral plus favorable ne se sont jamais repentis et sont toujours liés idéologiquement à l'ETA. Le collectif des prisonniers basques milite, en effet, en faveur du « *no arrepentimiento y no delación* » (« Pas de repentir et pas de délation ») très difficile à admettre pour les familles des victimes qui se sentent oubliées et lésées par l'assouplissement sans condition du régime carcéral des prisonniers ayant appartenu à l'ETA. La justice est d'ailleurs régulièrement saisie par le ministère public pour connaître de la légalité de ces assouplissements en ce que ceux-ci bénéficient à des prisonniers fermement attachés à leurs convictions initiales et ne présentant donc aucune garantie de réinsertion sociale (2).

Du côté de la gauche abertzale la plus dure représentée par EH BILDU, ce n'est plus le rapprochement qui pose problème mais bien le maintien des prisonniers dans les établissements pénitentiaires. Le leader historique Arnaldo OTEGI milite désormais pour une sortie prochaine des deux cents personnes encore emprisonnées pour des actes commis au nom de l'ETA. De telles voix

s'élèvent aussi en France oubliant que la loi pénale doit s'appliquer de manière équivalente à tous les criminels multirécidivistes qu'ils se prévalent ou non de l'ETA. Plus généralement, la rhétorique révisionniste des abertzales pour expliquer la fin du terrorisme -« fin de la lutte armée », « conflit basque », « prisonnier politique », « processus de paix »- ne contribue pas à la cicatrisation des blessures et à l'apaisement de la douleur des victimes (3). Après avoir perdu la bataille des armes, l'ETA et son entourage cherchent aujourd'hui à gagner la bataille de l'histoire au mépris des faits et font revivre en permanence les tensions du passé.

Quant au Parti Populaire et au PSOE, ils ne sont pas même parvenus à signer une motion commune pour marquer le dixième anniversaire de la fin du terrorisme basque en s'accusant mutuellement d'instrumentaliser la douleur des familles et en faisant de l'ETA un sujet politique clivant. La position du gouvernement SÁNCHEZ est, en effet, pour le moins inconfortable puisque celui-ci doit sans cesse composer avec des partis minoritaires- parmi lesquels EH BILDU- pour dégager une majorité parlementaire. La proximité de BILDU et du PSOE est ainsi source de graves tensions avec le Parti Populaire voire au sein du parti socialiste (4).

La société civile aspire, pour sa part, à tourner la page du terrorisme et renvoie au passé tant les victimes que leurs bourreaux. Les sondages d'opinion révèlent, en effet, qu'après avoir été identifié comme le principal problème du pays pendant des années, l'ETA n'intéresse plus vraiment l'opinion publique espagnole dès l'annonce du cessez-le-feu (5) et ce, même si, dix ans après la fin des violences, plus de 92,5 % des Espagnols et 93,5 % des citoyens basques considèrent positivement le cessez-le-feu. L'oubli et l'isolement guettent même les victimes du terrorisme.

Enfin, pour ceux qui ne sont pas encore guéris de l'ETA, la parole se libère peu à peu et des actes sincères de repentance comme la mise en œuvre de « rencontres restauratives » contribuent au rapprochement des victimes et des ex-terroristes. La production artistique -Patria, Yoyes ou encore Maixabel-, les travaux de recherche (6) ou d'investigation (7) permettent enfin de mettre des mots ou des images sur un profond traumatisme social et contribuent ainsi à son lent traitement.

Telle est sûrement la voie de la guérison. P. C.

NOTES

(1) La législation pénitentiaire distingue trois degrés de sévérité du régime carcéral, le degré 1 correspondant au régime le plus sévère pour les prisonniers les plus dangereux, le degré 2 est le régime de droit commun tandis que le degré 3 équivaut à un régime de semi-liberté.

(2) La chambre pénale de l'Audience nationale a été amenée à rétrograder le régime carcéral degré 3 accordé à plusieurs etarras, sa jurisprudence liant le bénéfice de régimes carcéraux plus favorables au rejet préalable, par les prisonniers, des motifs idéologiques ayant conduit à leurs crimes.

(3) La France n'est évidemment pas exempte de cette sémantique redoutable. Voir notamment le documentaire hagiographique de Th. Lacoste, « Pays basque et liberté, un long chemin vers la paix » et sa critique <https://blogs.mediapart.fr/bloyer/blog/250721/le-film-de-thomas-lacoste-pays-basque-et-liberte-est-un-tissu-de-contre-verites>.

(4) Les fils de Fernando MUGICA HERZOG, assassiné par l'ETA en 1996, critiquent régulièrement le rapprochement du Gouvernement SÁNCHEZ avec BILDU qui, selon eux, offrent des mesures de faveur aux prisonniers basques en contrepartie des voix de la formation indépendantiste au Congrès des députés. Voir notamment, à ce sujet, la polémique « presos para presupuestos » <https://elpais.com/espana/2021-10-20/otegi-esos-200-presos-tienen-que-salir-de-la-carcel-si-para-eso-hay-que-votar-los-presupuestos-los-votaremos.html>.

(5) Voir les baromètres réguliers du Centro de Investigaciones sociológicas. Par exemple, https://www.cis.es/cis/opencms/ES/9_Prensa/Noticias/2021/prensa0529NI.html.

(6) Par exemple, C.V. Ripoll Garcia, « La violencia terrorista de ETA y su influencia en la opinión pública », Universidad Miguel Hernández, 2016-2017.

(7) Parmi les journalistes qui ont osé travailler sur l'ETA, José María Calleja (par exemple, *Arriba Euskadi. La vida Diaria en el País Vasco* ou encore *Algo Habra hecho. Odio, muerte y miedo en Euskadi*) ou encore José Diaz Herrera et Isabel Duran (ETA – El saqueo de Euskadi) doivent être cités.